

Déclaration liminaire SNUipp-FSU 65 CAPD du 2 juin 2015

Pour assurer la rentrée scolaire 2014, il vous a fallu, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, refuser un certain nombre de temps partiel sur autorisation. Pour assurer la rentrée scolaire 2015, il vous a fallu refuser la totalité des temps partiels sur autorisation. Pour assurer la rentrée 2016, quel recours vous restera-t-il ? Car au regard des informations qui nous reviennent, la cohorte de départs à la retraite à la rentrée 2016 promet d'être conséquente. Et si la dotation globale académique en création de postes ne permet pas d'avantage que cette année de faire face à la poussée démographique dans le 31, il y a fort à parier que Madame la Rectrice utilisera encore le vivier des PE stagiaires comme un fonds de secours vous privant par la même de moyens humains pour assurer une rentrée honorable dans notre département. Rappelons qu' à la prochaine rentrée, la Haute-Garonne accuserait, sans la captation des PE stagiaires, un déficit de 50 ETP alors même qu'elle aura absorbé 140 des 143 créations de postes dans l'académie et 70 des 81 emplois issus du solde positif des permutations informatisées . Tout ceci sans résoudre de l'aveu même de Madame la Rectrice la situation très tendue de la Haute-Garonne.

Pour boucler la RS 2015, Madame la Rectrice en arrive même à proposer aux PETI 2015 des départements 65, 09 et 46 un mouvement vers les départements 31,81 et 82, mouvement exceptionnel qui aura pour dommage collatéral de réduire les chances des collègues recalés aux permutations informatisées et candidats au mouvement complémentaire des inéats-exéats.

Nous venons d'apprendre qu'une partie des PE stagiaires recrutés sur liste complémentaire devraient suivre leur formation dans les ESPE du 65, du 09 et du 46. Combien d'entre eux en accueillera notre département et combien à l'issue de leur formation seront titularisés dans le 65 à la rentrée 2016 ?

La formation initiale est-elle en passe de devenir la variable d'ajustement des déficits en moyens humains ? Le SNUipp-FSU ne peut se résoudre au dévoiement de la vocation de cette formation qui est avant tout de former des enseignants de qualité. Autrefois, on manquait de bras dans l'agriculture et voici maintenant que l'on manque de têtes dans l'Education Nationale.

Tout ceci nous conforte dans l'idée que ce n'est pas d'un protocole départemental dont nous avons besoin mais bien d'un plan exceptionnel de rattrapage pour l'Académie de Toulouse.

Notre intention n'est pas de refaire ici le CDEN mais simplement de rappeler que la politique de redéploiement académique contribue à la dégradation des conditions de travail des personnels et des conditions d'apprentissage des élèves qui leur sont confiés.

Pour faire face aux nécessité de continuité du service public d'éducation, devrez-vous l'an prochain, comme c'est déjà le cas ailleurs, faire appel à des contractuels via Pôle Emploi ? Devrez-vous, comme c'est aussi le cas ailleurs, dissuader les candidats au temps partiels de droit en limitant les quotités autorisées ? Devrez-vous renoncer à tout plan de formation continue faute de moyens de remplacements suffisants ? Devrez-vous renoncer à cette politique en faveur des personnels en souffrance qui vous honore vous-même et vos services ?

Voilà, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, les interrogations et les inquiétudes dont le

SNUipp-FSU 65 voulait aujourd'hui très simplement vous faire part.

Roselyne Bergé-Sarthou, Sylvain Boisseau, David Castebrunet, Sylvette Le Moal.
Commissaires paritaires SNUipp-FSU 65